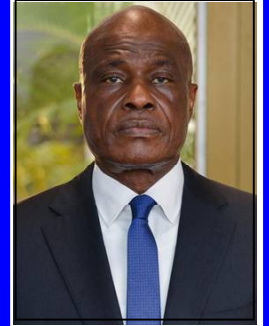


# FORUM DES AS

MEDIAF Web Site : [www.forumdesas.cd](http://www.forumdesas.cd) Email : [forumdesas2001@gmail.com](mailto:forumdesas2001@gmail.com)

Fayulu face à la presse ce vendredi  
P. 2



11<sup>è</sup> RUE LIMETE/INDUSTRIEL N<sup>o</sup>15/C | N<sup>o</sup>7660 DU VENDREDI 08 MAI 2026 | PRIX : 3.000 FC

## Troisième mandat : Sesanga, Kabund, Lubaya... vent debout contre Félix Tshisekedi



\* L'Opposition accuse le chef de l'Etat de trahir l'esprit de la Constitution. PP 2, 3 & 4

### Des discordances sur le changement de la Constitution divisent l'Eglise de réveil du Congo!

Page 12

### Procès du général Philémon Yav : le parquet militaire requiert la perpétuité



\* L'audience renvoyée au 12 mai pour suites des débats. P5

### Sénat-RDC : examen vendredi des projets de loi portant ratification des accords de Washington

P. 4

# Troisième mandat : Sesanga, Kabund, Lubaya... vent debout contre Félix Tshisekedi

\* L'Opposition accuse le chef de l'Etat de trahir l'esprit de la Constitution.

**L**es déclarations du président Félix Tshisekedi sur la possibilité d'un troisième mandat continuent de provoquer de fortes réactions dans la classe politique congolaise. Sur les réseaux sociaux, hier jeudi, plusieurs figures de l'opposition ont exprimé leur inquiétude, notamment Delly Sesanga, Jean-Marc Kabund et Claudel Lubaya.

Au lendemain de la conférence de presse du 6 mai à la Cité de l'Union africaine, les mots de Fatshi n'ont pas seulement levé un coin du voile sur ses intentions politiques. Ils ont, surtout, déclenché une onde de choc dans l'Opposition, qui y voit désormais la confirmation d'un projet longtemps redouté : celui d'un troisième mandat présidentiel, adossé à une révision constitutionnelle.

Alors que l'article 220 de la Constitution verrouille strictement la limitation des mandats, cette prise de position est perçue comme dépassant le cadre d'une simple déclaration pour ouvrir un débat politique plus profond.

Ce qui frappe, au-delà de la déclaration elle-même, c'est le moment choisi. Dans un pays confronté à une insécurité persistante dans l'Est, où les affrontements se poursuivent malgré les cessez-le-feu annoncés, le chef de l'Etat introduit une équation lourde de conséquences : pas d'élections sans paix. Une condition qui, pour ses détracteurs, ressemble à un glissement subtil vers un report du calendrier démocratique. La comparaison avec Volodymyr Zelensky, avancée pour justifier cette hypothèse, n'a fait qu'alimenter les critiques, tant les contextes diffèrent.

## DELLY SESSANGA PREMIER A DÉGAINER

Le premier à dégainer a été Delly Sesanga. Dans une réaction rapide et structurée, le président d'Envol accuse le chef de l'Etat d'avoir



Félix Tshisekedi dans le collimateur de l'Opposition. PHOTO DROITS TIERS

«manœuvré à découvert pour un troisième mandat par plébiscite». Derrière cette formule, une accusation lourde : celle d'une

instrumentalisation de la souveraineté populaire.

Pour Sesanga, le danger ne réside pas seulement dans la révision elle-même,

mais dans la méthode. Le référendum, présenté comme l'expression ultime du peuple, devient dans cette lecture un outil de validation d'une décision déjà actée.

S'appuyant sur l'héritage de Patrice Emery Lumumba, Sesanga rappelle les exigences morales et politiques liées à la gestion de l'Etat congolais. Il appelle à la responsabilité et au respect strict de la Constitution, estimant que toute tentative de prolongation du pouvoir en dehors du cadre légal constituerait une trahison de l'esprit républicain.

## MÊME TONALITÉ CHEZ JEAN-MARC KABUND

Même tonalité chez Jean-Marc Kabund, dont la réaction s'inscrit davantage dans une critique du timing et du contexte. Pour l'ancien cadre de l'UDPS, les déclarations présidentielles traduisent une forme «d'insouciance» face à une situation nationale jugée dramatique. Entre insécurité persistante à l'Est, fragilités sociales et incertitudes économiques, Kabund estime que le débat sur la Constitution apparaît décalé, voire provocateur.

Son message, publié au lendemain de la sortie présidentielle, prend une tonalité quasi alarmiste.

«Notre démocratie est en péril», écrit-il, appelant à une mobilisation citoyenne. Derrière cette posture, se profile une tentative de politisation de la question constitutionnelle, présentée non plus comme un débat juridique, mais comme un enjeu existentiel pour l'avenir du pays.

Plus tranchant encore, Claudel Lubaya s'attaque au fondement même de l'argumentaire présidentiel. À ses yeux, invoquer «la volonté populaire» pour justifier une éventuelle modification des dispositions verrouillées relève «d'une démarche frauduleuse».

Il rappelle que la Constitution encadre strictement ses propres mécanismes de révision et qu'elle ne saurait être contournée au nom d'une souveraineté populaire interprétée de manière opportuniste.

En brandissant les notions de «haute trahison» et d'«ordre constitutionnel», Lubaya élève le débat à un niveau juridique et presque pénal. Il ne s'agit plus seulement de contester une orientation politique, mais de prévenir ce qu'il considère comme «une violation grave de la loi fondamentale».

**Ezéchiél Monteiro**  
MONTEIRO

## Martin Fayulu face à la presse ce vendredi 9 mai

L'opposant Martin Fayulu tiendra une conférence de presse ce vendredi 9 mai, au siège de son parti politique Engagement pour la Citoyenneté et le Développement, situé sur le boulevard Triomphal à Kinshasa. L'information a été confirmée par des cadres de son parti joints par notre rédaction.

Plusieurs sujets d'actualité seront abordés au cours de cet échange avec les professionnels des médias. Parmi les points très attendus, l'opposant congolais devrait préciser davantage sa position sur la révision constitutionnelle, indique son entourage.



L'adresse de l'opposant Martin Fayulu sur la révision de la Constitution est attendue aujourd'hui. PHOTO DROITS TIERS

Martin Fayulu s'est déjà illustré à plusieurs reprises sur les questions liées au social des Congolais ainsi que sur celle relative à la présence des migrants en RDC.

Cette conférence de presse interviendra 48 heures après celle tenue par le président de la République, Félix Tshisekedi. Pour plus d'un Congolais, Martin Fayulu devrait donc revenir sur certains sujets développés par le chef de l'Etat.

**Grevisse Tekilazaya**  
Opinion Info / MCP, via  
mediacongo.net

\*Le titre est de Forum des AS

# "Félix Tshisekedi a trahi l'héritage de son père", fustige Delly Sesanga

\*D'après le ledaer d'Envol, le chef de l'Etat ne répond pas aux critères d'un homme d'Etat ni à ceux d'un véritable homme politique.

**L**e président du parti de l'ENVOL, Delly Sesanga, a lancé une nouvelle offensive politique contre le président Félix Tshisekedi, qu'il accuse d'avoir abandonné les idéaux démocratiques défendus autrefois par son père, Étienne Tshisekedi.

Dans une émission télévisée au ton particulièrement sévère, Delly Sesanga estime que le chef de l'Etat ne répond ni aux critères d'un homme d'Etat ni à ceux d'un véritable homme politique.

Selon lui, un dirigeant digne de ce nom doit posséder une connaissance approfondie de l'histoire et de la géographie de son pays afin d'éviter les erreurs qui ont fragilisé la République dans le passé.

"Félix Tshisekedi n'est ni homme d'Etat ni homme



Les députés provinciaux du Kasai-Central en séance plénière ce jeudi 7 mai 2026. PHOTO DROITS TIERS

l'histoire. Il doit connaître l'histoire et la géographie de son pays pour éviter de répéter les erreurs du passé", a déclaré Delly Sesanga.

L'opposant considère que plusieurs orientations politiques actuelles replongent la RDC dans des pratiques déjà dénoncées à l'époque du maréchal Mobutu Sese Seko. Il fait notamment référence à la célèbre lettre des treize parlementaires, un document historique ayant marqué le début de la contestation démocratique contre le régime du parti unique au début des années 1990.

## RECU DÉMOCRATIQUE

Pour Delly Sesanga, les décisions prises aujourd'hui par le pouvoir traduisent un recul démocratique inquiétant et une rupture avec les valeurs pour lesquelles

Étienne Tshisekedi s'était battu durant des décennies.

"Tout le combat d'Étienne Tshisekedi a été complètement dévoyé", a-t-il conclu.

Cette sortie intervient dans un contexte politique tendu, après la conférence de presse du chef de l'Etat, marqué par les débats autour de la gouvernance, des réformes institutionnelles et de la situation sécuritaire persistante dans l'est de la République démocratique du Congo.

Alors que la majorité présidentielle défend l'action du chef de l'Etat, en mettant en avant les efforts diplomatiques et sécuritaires engagés face à la crise, l'opposition, elle, multiplie les critiques contre ce qu'elle considère comme une dérive du pouvoir et un éloignement des principes démocratiques.

César IPOKA

politique. Parce qu'un homme d'Etat a le sens de

## RÉAGISSANT AUX DÉCLARATIONS DE TSHISEKEDI

# Jean-Marc Kabund appelle les Congolais à "sauver le pays"

**L**e président de l'Alliance pour le Changement (A.Ch) et de la Coalition de la Gauche Congolaise, Jean-Marc Kabund-A-Kabund, a vivement réagi aux récentes déclarations du chef de l'Etat face à la presse le mercredi dernier. Félix Tshisekedi estime que ces pays plongent davantage la République démocratique du Congo dans l'incertitude politique et menacent l'avenir démocratique du pays.

Dans une déclaration au ton grave faite sur son compte X (ex Twitter), l'ancien président intérimaire de l'UDPS a qualifié la journée de mercredi de "sombre" pour la Nation congolaise. Il accuse le président de la République d'afficher une forme "d'insouciance" face aux souffrances de la population et à la crise politique grandissante.

"Hier restera une journée sombre pour notre pays", a déclaré Jean-Marc Kabund-A-Kabund, dénonçant des

propos présidentiels qui, selon lui, éloignent davantage le pays des aspirations démocratiques et sociales du peuple congolais.

Cette sortie intervient dans un climat politique particulièrement tendu, marqué par les débats autour d'un éventuel troisième mandat du président Félix Tshisekedi et les discussions sur une possible révision constitutionnelle.

## "NOTRE DÉMOCRATIE EST EN PÉRIL..."

Pour Jean-Marc Kabund-A-Kabund, la RDC traverse aujourd'hui une phase critique où les institutions démocratiques risquent de vaciller sous le poids des ambitions politiques et de la crise sécuritaire persistante. "Notre démocratie est en péril et l'espoir d'un avenir meilleur s'amenuise de jour en jour", a-t-il affirmé, dressant un tableau sombre de la situation nationale.

L'opposant politique estime que le pays s'enfonce progressivement dans une



Jean-Marc Kabund. PHOTO DROITS TIERS

instabilité inquiétante alors que les Congolais continuent de faire face à la guerre dans l'Est, à la précarité sociale et à une forte tension politique.

Dans un appel direct à la mobilisation citoyenne, Jean-Marc Kabund-A-Kabund a exhorté les Congolais à se lever pour défendre la nation et préserver les acquis démocratiques. "Peuple congolais, levons-nous".

"Peuple congolais, levons-nous pour sauver

notre pays", a-t-il lancé.

Cette déclaration marque une nouvelle montée de tension entre le pouvoir et une partie de l'opposition, alors que le débat sur l'avenir institutionnel de la RDC prend une ampleur grandissante à Kinshasa.

Ancien allié stratégique de Félix Tshisekedi avant de basculer dans l'opposition, Jean-Marc Kabund-A-Kabund s'impose progressivement comme

l'une des voix les plus critiques du régime actuel.

À travers cette prise de position, le leader de l'Alliance pour le Changement tente visiblement de repositionner son camp politique comme un pôle de résistance face à toute tentative de remise en cause de l'ordre démocratique et constitutionnel en République démocratique du Congo.

Jérémie ASOKO

## Claudel Lubaya: «Aucune disposition de la Constitution ne permet de violer sa lettre au nom d'une prétendue volonté populaire»

L'opposant Claude Lubaya a réagi vigoureusement aux propos tenus par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi sur une éventualité de la modification ou la révision de la Constitution. Selon lui, aucune disposition ne permet de violer la Loi fondamentale sous prétexte d'une volonté populaire.

«Aucune disposition de la Constitution ne prévoit qu'une prétendue volonté populaire puisse justifier une violation de sa lettre et de son esprit», a protesté Claudel Lubaya. Il a martelé sur le fait que la Constitution prévoit déjà des mécanismes précis de révision, encadrés par l'article 218, mais qu'elle ne permet en aucun cas de contourner ses limites fondamentales.

«Notre Loi fondamentale organise exclusivement les modalités de sa révision, et non celles de sa transgression» a-t-il soutenu. L'opposant prétend que toute tentative de s'appuyer sur une prétendue souveraineté populaire pour modifier les dispositions protégées relèverait d'une démarche «fraudeuse».

Il invoque également l'article 64 de la Constitution,



qui fait obligation à chaque citoyen de défendre l'ordre constitutionnel face à toute prise ou exercice du pouvoir contraire à la Constitution.

### MISE EN GARDE CONTRE UNE HAUTE TRAHISON

Claudel Lubaya met en garde contre «une haute trahison». Selon lui, toute violation intentionnelle des dispositions constitutionnelles par des autorités publiques pourrait engager leur responsabilité au regard des articles 164 et 165.

La réaction de M. Lubaya

traduit inexorablement la montée des tensions politiques autour de la question constitutionnelle, sujet historiquement sensible actuellement. À plusieurs reprises, des projets perçus comme susceptibles de prolonger le mandat ou de se maintenir au pouvoir avaient provoqué manifestations, violences et crises politiques.

Lors de la conférence de presse du mercredi 06 mai, le président de la République, n'est pas allé avec le dos de la cuillère sur le débat autour de la Loi suprême. Le successeur de Joseph Kabila s'est dit prêt à accepter un

troisième mandat à la tête du pays si le peuple le lui demande. «Si le peuple veut que je fasse un troisième mandat, j'accepterai», a fait savoir Fatshi.

Le chef de l'État a rappelé un principe essentiel : aucune question d'intérêt national ne doit être confisquée ni interdite au débat. «Partant du débat sur la Constitution, je souhaite rappeler un principe simple : aucune question d'intérêt national ne saurait être confisquée, caricaturée ou interdite de réflexion», a-t-il dit.

Toutefois, il a insisté sur la nécessité d'aborder toute réflexion institutionnelle avec rigueur, transparence et dans le strict respect de l'État de droit, loin de toute précipitation ou manipulation politique.

Selon l'article 220 de la Constitution du 18 février 2026, le mandat du président de la République est de cinq ans une fois renouvelable. En d'autres termes, dix ans est le temps maximal pour la magistrature suprême.

Vu de Tshisekedi fils, vainqueur des élections présidentielles de 2018 puis relu en 2023, plus question de postuler après 2028.

Gloire BATOMENE

## Sénat-RDC : examen vendredi des projets de loi portant ratification des accords de Washington

Le Sénat de la République démocratique du Congo a annoncé l'examen en seconde lecture, vendredi, des accords de Washington portant sur un accord de paix avec le Rwanda et une coopération multisectorielle et stratégique conclue avec les États-Unis, dans un communiqué consulté jeudi à l'ACP.

«Le Bureau du Sénat invite les Honorables sénateurs à prendre part à la séance plénière prévue ce vendredi 8 mai 2026, à 13

heures précises, dans la salle des Conférences internationales du Palais du Peuple. Deux points sont inscrits à l'ordre du jour : 1. Examen de l'économie générale du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de partenariat stratégique entre le Gouvernement de la RDC et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. 2. Examen de l'économie générale du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de paix entre la RDC et le Rwanda, a-t-on lu dans le communiqué officiel signé par la rapporteure de la Chambre haute du

Parlement, la sénatrice Néfertiti Ngudianza.

L'Assemblée nationale a adopté, le lundi 27 avril, sans débats, ces projets de loi autorisant la ratification des accords de Washington, lesquels ouvrent ainsi la voie à une nouvelle étape diplomatique et économique pour la République démocratique du Congo. C'était après validation du rapport de sa commission mixte (Relations extérieures, Défense et sécurité, Économique et financière).

Les accords signés avec les États-Unis l'ont été dans des secteurs jugés prioritaires tels que les

minéraux critiques, l'énergie, les infrastructures et la sécurité.

Ainsi, ces accords avaient été déclarés recevables après leur présentation par la ministre des Affaires étrangères, Thérèse Kayikwamba Wagner.

Selon le contenu de ces textes, l'objectif affiché est double : consolider la stabilité régionale à travers la cessation des hostilités et instaurer des mécanismes de coopération renforcée, tout en attirant des investissements structurants.

ACP

### FORUM DES AS

Quotidien d'informations

15/C, 11<sup>ème</sup> Rue  
Limete/Industriel  
forumdesas2001@gmail.com

www.forumdesas.cd  
Id. Nat. M 59842 H  
Editeur Responsable  
BONGO BOVERY

Directeur de Publication  
Didier KEBONGO  
(+243 82 47 89 795)

Directeur de la Rédaction  
Kléber KUNGU

Rédacteur en chef  
Yves KALIKAT

Rédaction centrale  
Didier KEBONGO  
Yves KALIKAT  
Kléber KUNGU  
Mathy MUSAU  
Fyfy-Solange TANGAMU  
Christian-Timothee  
MAMPUYA  
Gloire BATOMENE  
Jérémy ASOKO

Collaborateurs extérieurs  
Muks MUKE  
César IPOKA  
Tricya MUSANSI

Kananga  
Félix MULUMBA Kalemba  
Ituri  
Héritier TIMOLO  
Nord-Kivu  
Pascal NDUYIRI  
Lubumbashi  
Patient MBY

Service Administratif  
et Financier  
Sylvain MPONO

Publication assistée  
par ordinateur (PAO)  
Jacques LUSIMANU  
Aimé NSIMBA

Webmaster & Edition  
électronique  
David BABOMBWA  
Distribution  
Nico MBENGA  
MASAMUNA

# Procès du général Philémon Yav : le parquet militaire requiert la perpétuité

\* L'audience renvoyée au 12 mai pour suites des débats.

**L**a Haute Cour militaire a décidé de renvoyer au mardi 12 mai la suite du procès du lieutenant-général Philémon Yav, ancien commandant de la 3<sup>ème</sup> Zone de défense, poursuivi notamment pour trahison et incitation des militaires à commettre des actes contraires au devoir et à la discipline.

Cette décision est intervenue à l'issue d'une audience particulièrement chargée, hier jeudi 07 mai, marquée notamment par les réquisitions du ministère public et les premières répliques de la défense. Devant la composition présidée par le lieutenant-général Joseph Mutombo Katalayi Tiende, le ministère public a développé un réquisitoire particulièrement sévère contre l'ancien commandant de la 3<sup>ème</sup> Zone de défense. Représenté par le lieutenant-général Lucien-René Likulia, l'organe accusateur a sollicité à la Haute cour militaire une peine de 20 ans de servitude pénale pour l'incitation et la servitude pénale à perpétuité pour trahison, tout en demandant l'application de l'article 7 du Code pénal militaire afin de retenir la peine la plus forte.

Selon l'accusation, les faits reprochés seraient établis tant en droit qu'en fait, et traduiraient une collaboration supposée avec une puissance étrangère.

"Qu'il plaise à votre auguste cour, de dire établies en faits comme en droit, les infractions de trahison et incitation des militaires à commettre des actes contraires au devoir ou à la discipline, à charge du prévenu lieutenant général Philémon Yav, et de le condamner avec admission des circonstances atténuantes dues à sa délinquance primaire à 20 ans de prison pour l'incitation des militaires, et à la servitude pénale à perpétuité pour trahison", a requis le lieutenant-général Lucien-



Le lieutenant-général Philémon Yav, ancien commandant de la 3<sup>ème</sup> Zone de défense. PHOTO DROITS TIERS

René Likulia, magistrat du parquet militaire

## LE MESSAGE ATTRIBUÉ AU RWANDA

L'un des éléments centraux du dossier repose sur un prétendu message attribué à des interlocuteurs liés au Rwanda, pays que les autorités congolaises considèrent comme agresseur dans le contexte sécuritaire dans l'Est. Le parquet affirme que ce message aurait été consulté dans le téléphone du général Yav par le général Chirimwani, aujourd'hui décédé, et qu'il contenait une mention évoquant un projet à bloquer, attribué à un officier rwandais.

Pour le ministère public, ce faisceau d'indices constituerait une preuve suffisante d'intelligence avec l'ennemi. Il soutient que ces éléments, combinés à d'autres témoignages, permettent de caractériser l'infraction de trahison au sens de l'article 182 du Code pénal ordinaire, livre premier.

Mais face à ces accusations, la défense a adopté une position ferme. Pour le collectif des avocats du général Philémon Yav,

conduit notamment par Me Parfait Kanyanga, le dossier d'accusation ne repose sur aucune preuve directe et tangible. L'avocat estime que le parquet a construit une procédure sur des suppositions et des récits indirects transformés en charges pénales.

"Le réquisitoire du ministère public repose sur des rumeurs. L'organe poursuivant a transformé les rumeurs en poursuites judiciaires", a-t-il dénoncé devant la cour, estimant que le prétendu message n'a jamais été produit matériellement dans le dossier d'instruction ni versé comme pièce à conviction.

## LA DÉFENSE CONTESTE

La défense va plus loin en contestant la crédibilité même des témoignages invoqués par l'accusation. Elle met en cause la fiabilité des déclarations du général Chirimwani, qu'elle présente comme un témoignage indirect, non vérifiable et intervenu dans un contexte de tensions internes au sein de la hiérarchie militaire.

Pour les avocats de la défense, aucun élément ne permet d'établir l'intention

criminelle nécessaire à la qualification de trahison. Ils rappellent que la jurisprudence militaire exige des preuves précises, matérielles et concordantes, ce qui, selon eux, fait défaut dans ce dossier.

L'autre volet de l'accusation concerne l'incitation des militaires à commettre des actes contraires au devoir et à la discipline. Le parquet reproche au général Yav d'avoir tenu des propos susceptibles de démobiliser certaines unités engagées dans les opérations à l'Est du pays, notamment dans la région du Sud-Kivu.

Il lui est notamment attribué des déclarations adressées à un autre officier, le général de brigade Evariste Mwehu Lumbu, l'invitant à ne pas s'engager pleinement sur le front, avec des propos interprétés par l'accusation comme une tentative de manipulation de la hiérarchie militaire et de division des forces engagées.

La défense rejette catégoriquement cette lecture, estimant qu'elle relève d'une interprétation orientée et décontextualisée. Pour Me Parfait Kanyanga, il

s'agit d'une construction théorique sans base factuelle, relevant davantage d'une "lecture politique que juridique des événements"

Dans la même ligne, Me Carlos Ngwapitshi a insisté sur l'absence totale de preuves matérielles. S'inspirant des travaux doctrinaux du professeur Nyabirungu, il a interrogé la solidité du dossier en posant une question devenue centrale dans ce procès : "Que vaut une procédure pénale sans preuve?"

Selon lui, l'ensemble des éléments versés au dossier ne permet pas d'atteindre le seuil de conviction exigé en matière pénale. Il plaide ainsi pour un acquittement pur et simple du prévenu, au bénéfice du doute et du principe fondamental de la présomption d'innocence.

## AUCUNE VILLE STRATÉGIQUE N'A ÉTÉ PERDUE DURANT SON COMMANDEMENT

Dans son argumentaire, la défense a également cherché à replacer le parcours militaire du prévenu dans le débat. Elle soutient que durant son commandement, aucune localité stratégique n'a été perdue au profit des groupes armés ennemis, ce qui, selon elle, contredit l'idée d'une quelconque collaboration avec des forces étrangères.

Elle évoque également un climat de tensions internes au sein de l'armée, laissant entendre que le général Yav pourrait être victime de rivalités professionnelles et de règlements de comptes entre hauts officiers, notamment depuis sa nomination dans les opérations des Kivu.

Après avoir entendu les deux parties, la Haute cour militaire a décidé de renvoyer l'affaire au 12 mai prochain. Cette prochaine audience sera consacrée à la poursuite des répliques et contre-répliques, avant l'ouverture des plaidoiries finales.

Christian-Timothée MAMPUYA

## Le peuple marocain célèbre le 23<sup>ème</sup> anniversaire de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan

**R**abat – La Famille Royale et le peuple marocain célèbrent, vendredi, dans la joie et l'allégresse, le 23<sup>ème</sup> anniversaire de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, un heureux événement traduisant la dimension réelle de l'attachement indéfectible du peuple marocain au Glorieux Trône Alaouite, garant de l'unité et de la stabilité du Royaume.

Cet anniversaire vient rappeler le souvenir des instants joyeux du jeudi 8 mai 2003, lorsque le ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie annonça la naissance bénie, au Palais Royal de Rabat, d'un garçon que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a bien voulu baptiser du prénom de Moulay El Hassan, en hommage à la mémoire de Son Auguste Grand-Père, feu SM le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme en Sa sainte miséricorde.

La célébration du 23<sup>ème</sup> anniversaire de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan offre une occasion renouvelée pour réaffirmer l'attachement immuable des Marocains au Glorieux Trône Alaouite, à travers le serment d'allégeance les unissant à SM le Roi, Amir Al-Mouminine, défenseur de la foi et garant des intérêts suprêmes de la Nation et des citoyens.

Cet heureux événement est également l'occasion de revenir sur les principales activités de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan ayant marqué l'année écoulée, notamment la nomination, samedi dernier, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan au poste de Coordinateur des Bureaux et Services de l'Etat-Major Général des Forces Armées Royales.

Le 30 avril, Son Altesse Royale a présidé, à Rabat, la cérémonie d'ouverture de la 31<sup>ème</sup> édition du Salon International de l'Édition et du Livre (SIEL), organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

Le 13 avril et sur Ordre de Sa Majesté le Roi, Son Altesse Royale le Prince Héritier avait procédé à l'inauguration de la «*Tour Mohammed VI*», une nouvelle icône architecturale et un emblème de modernité qui symbolise l'émergence et le rayonnement des deux villes jumelles de Rabat et Salé, sous l'impulsion du Souverain.

Le 21 décembre 2025, SAR le Prince Héritier avait présidé, au Stade

«*Prince Moulay Abdellah*» à Rabat, la cérémonie d'ouverture de la 35<sup>ème</sup> édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-Maroc 2025).

Le 22 octobre de la même année et sur Hautes Instructions de SM le Roi, SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan a présidé, au Palais Royal de Rabat, une cérémonie offerte par le Souverain en l'honneur des membres de l'Équipe nationale de football des moins de 20 ans, à la suite de leur sacre à la Coupe du Monde 2025 organisée au Chili.

Quatre jours auparavant, Son Altesse Royale le Prince Héritier a présidé le Grand Prix de Rabat 2025 du Longines Global Champions Tour, une prestigieuse compétition qui consolide la position du Maroc comme acteur incontournable du calendrier équestre international.

Le 29 septembre, Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan a présidé, au Parc d'Expositions Mohammed VI, la cérémonie d'ouverture de la seizième édition du Salon du cheval d'El Jadida, qui s'est poursuivie jusqu'au 05 octobre, jour au cours duquel SAR le Prince Héritier avait présidé, au même Parc d'expositions, la cérémonie de remise du Grand Prix Sa Majesté le Roi Mohammed VI de saut d'obstacles, organisé dans le cadre de la finale de la 14<sup>ème</sup> édition du Morocco Royal Tour CSI 4\*W.

Le 04 septembre, Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan a procédé, sur Ordre de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, à l'inauguration du stade «*Prince Moulay Abdellah*» de Rabat, après des travaux de reconstruction ayant permis de mettre cette prestigieuse infrastructure sportive en conformité avec les normes FIFA 2030.



Par ailleurs, et sur Ordre de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, Son Altesse Royale le Prince Héritier a reçu, le 25 août au Palais Royal de Tétouan, les enfants maqdessis ayant participé à la 16<sup>ème</sup> édition des colonies de vacances organisées par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif.

Le 31 juillet, Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan avait, sur Ordre de SM le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major général des Forces Armées Royales (FAR), reçu, au Cercle-mess officiers de la Garde Royale à Tétouan, un message de vœux, de fidélité et de loyalisme adressé au Souverain par la famille des FAR à l'occasion du 26<sup>ème</sup> anniversaire de l'accession de SM le Roi au Trône de Ses Glorieux Ancêtres.

SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan avait, à cette occasion, reçu les majors de promotion lauréats des grandes écoles et instituts militaires et paramilitaires, avant de présider un déjeuner offert par SM le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major général des FAR en l'honneur des personnalités invitées à la cérémonie de prestation de serment de la promotion «*Sultan Ahmed Al-Mansour Al-Dahbi*».

Le 04 juin, SAR le Prince Héritier

Moulay El Hassan a présidé, sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, au Collège Royal de l'Enseignement Militaire Supérieur (CREMS) à Kénitra, la cérémonie de sortie des promotions du Cours Supérieur de Défense et du Cours Etat-Major.

Le 14 mai, Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan avait, sur Ordre de SM le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des FAR, présidé, au Cercle Mess Officiers de Rabat, le déjeuner offert par Sa Majesté le Roi, à l'occasion du 69<sup>ème</sup> anniversaire de la création des FAR.

Son Altesse Royale a, de même, été présent aux côtés de SM le Roi, Amir Al-Mouminine à l'occasion de la veillée religieuse en commémoration de Laylat Al-Qadr bénie et de la prière de l'Aïd Al-Fitr.

Chacune des activités officielles de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan vient ainsi perpétuer une longue tradition qui a pour objectif d'initier le Prince Héritier à l'exercice de responsabilités qu'il sera appelé à assumer au sein d'une société qui demeure attachée à ses nobles valeurs authentiques, à son identité plurielle et au Glorieux Trône Alaouite.

**MAP**

## La Zambie réitère son soutien à l'intégrité territoriale du Royaume et salue la résolution 2797 consacrant la souveraineté marocaine sur le Sahara

**La République de Zambie a réaffirmé, jeudi, sa position ferme et constante en faveur de l'intégrité territoriale et de la marocanité du Sahara.**

Elle a également salué l'adoption historique le 31 octobre 2025 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de la résolution 2797, qui consacre dans le cadre de la souveraineté marocaine le plan d'autonomie proposé par le Royaume du Maroc comme seule base sérieuse, crédible et durable pour parvenir à une solution politique au différend artificiel autour du Sahara.

Cette position a été exprimée dans un communiqué conjoint publié à Rabat, à l'issue des entretiens entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita, et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République de Zambie, M. Mulambo Haimbe, en visite de travail au Maroc.

M. Haimbe a également exprimé le soutien de son pays aux efforts des Nations Unies pour parvenir à un règlement de ce différend régional, ainsi qu'au plan d'autonomie présenté par le Royaume du Maroc, le

considérant comme la seule solution crédible, sérieuse et réaliste pour le règlement de cette question.

Il a, par ailleurs, souligné que cette initiative constitue une base pragmatique et constructive en vue de parvenir à une solution politique durable et mutuellement acceptable.

Pour sa part, M. Bourita a salué l'évolution positive des relations entre les deux pays frères au cours des dernières années, favorisée notamment par l'ouverture, en octobre 2020, de l'Ambassade de Zambie à Rabat et de son Consulat Général à Laâyoune.

**Diplomatie.ma**

# Haut Uele : les pygmées en errance vivent dans des conditions difficiles hors des zones ciblées par l'ADF

De nombreux pygmées ayant fui l'activisme des rebelles ougandais des Forces démocratiques alliées (ADF) dans le territoire de Mambasa en Ituri, traversent actuellement une vie déplorable à Mungbere, une localité située en chefferie d'Andobi, territoire de Watsa dans la province du Haut Uele.

Selon Evariste Lolando, responsable de la formation intégrale au centre pastoral pygmées à Mungbere, ces personnes dont des femmes et des enfants sont démunies de tout. Elles manquent des vivres et non-



vivres et elles passent la nuit à la belle étoile.

"Ces pygmées n'ont pas une place pour dormir. Ils sont venus de plusieurs localités, et jusqu'à présent les autres sont dispersés dans la forêt. Ils arrivent en état fatigué, ils n'ont pas de nourriture. Leurs enfants n'ont pas accès à l'éducation et ils ne sont pas assistés", a-t-il déploré. Face à cette situation, il appelle les autorités compétentes à intervenir dans l'urgence afin de sauver les vies humaines dans cette partie de la province du Haut Uele.

Habitué à la vie forestière, aujourd'hui le peuple pygmée voit son environnement être

menacé. Des attaques des groupes armés notamment des ADF l'obligent à abandonner ses principales activités notamment la chasse, la cueillette et le ramassage pour trouver refuge auprès des autochtones. Et là malheureusement ce peuple mène une vie difficile. Des autorités compétentes sont donc appelées à prendre des mesures nécessaires afin de restaurer la paix et la sécurité dans leurs zones pour leur permettre de vaquer librement à leurs occupations quotidiennes.

Héritier TIMOLO

# Nord-Kivu : la pénurie d'actes de naissance inquiète le Parlement d'enfants à Beni

À Beni, le Parlement d'enfants tire, une nouvelle fois, la sonnette d'alarme face à l'absence persistante d'actes de naissance dans la ville et dans plusieurs agglomérations de la province du Nord-Kivu. Cette situation, qui dure depuis plusieurs mois, continue de priver de nombreux enfants de leur identité légale.

Georges Ngumayiri explique cette difficulté

s'explique par la rupture de stock des formulaires dans plusieurs bureaux de l'état civil. Une carence administrative qui bloque l'enregistrement des naissances, pourtant essentiel pour garantir les droits fondamentaux des enfants.

Le porte-parole regrette que, malgré les multiples alertes lancées par les défenseurs des droits de l'enfant, aucune solution durable n'ait été apportée. Il souligne que cette

situation expose les enfants concernés à de nombreuses difficultés, notamment en matière d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la protection juridique.

Dans plusieurs quartiers de Beni ainsi que dans d'autres localités du Nord-Kivu, des parents se disent désemparés face à cette pénurie.

Certains affirment avoir multiplié les démarches administratives, mais sans succès, faute de

documents disponibles dans les services compétents.

Face à cette urgence, le Parlement d'enfants appelle les autorités provinciales et centrales à agir rapidement afin de rétablir la disponibilité des formulaires d'actes de naissance. L'organisation insiste sur la nécessité de garantir à chaque enfant le droit à une identité officielle, conformément aux lois en vigueur.

Par ailleurs, Georges

Ngumayiri indique qu'une audience a été sollicitée auprès du gouvernorat afin d'exposer cette situation jugée préoccupante et d'obtenir des réponses concrètes.

En attendant une réaction des autorités, le Parlement d'enfants réaffirme son engagement à défendre les droits des plus jeunes et promet de suivre de près l'évolution de ce dossier important.

Pascal NDUYIRI, à Beni

# Ituri : encore 10 civils tués dans une attaque des ADF à Mambasa

Les combattants ougandais des Forces démocratiques et alliées ADF ont de nouveau attaqué dans l'avant-midi d'hier jeudi 7 mai 2026 la localité de Biakato, située dans la chefferie des Babila-Babombi en territoire de Mambasa au sud de la ville de Bunia chef-lieu de la province de l'Ituri.

Selon les informations fournies à Forum des AS par Ram's Malikidogo, coordonnateur territorial de (APDEF), association pour la protection et la défense des enfants et des femmes vulnérables, l'ennemi a ciblé le village Lalia tuant ainsi dix (10) personnes. Il souligne également que plusieurs biens de la population ont été systématiquement pillés par les



assaillants avant d'incendier des maisons.

Déplorant cette situation, cet acteur des droits de l'homme appelle les autorités compétentes à prendre en considération les alertes fournies par la population. Il invite par ailleurs les forces armées congolaises à traquer ces renégats afin de permettre à la population de vivre dans la tranquillité.

Les territoires de Beni au Nord Kivu, d'Irumu et de Mambasa en Ituri sont de plus en plus menacés par les activistes des rebelles ADF depuis plusieurs années. L'on déplore de massacres de civils, l'incendie des maisons, pillage des biens de la population et le déplacement forcé de civils.

Héritier TIMOLO

## Kananga : des travailleurs du Complexe Athénée Royal déplorent les arriérés de trois mois de salaire

**L**a grogne monte au Complexe de l'Athénée Royal de Kananga, dans la province du Kasai Central. Des travailleurs journaliers, affectés aux travaux d'assainissement, dénoncent le non-paiement de leurs salaires après trois mois de service. La situation a créé un climat de tension le mercredi 6 et ce jeudi 7 mai, poussant ces agents à solliciter l'intervention des autorités provinciales.

Déterminés à faire entendre leurs revendications, les concernés se sont rendus auprès du président de l'Assemblée provinciale du Kasai Central, M. Guy Sabangu Kashala, afin de lui exposer leurs difficultés et réclamer son implication dans le dossier.

Selon les témoignages recueillis auprès de ces travailleurs, leur recrutement avait été effectué dans le cadre des opérations d'assainissement de cet établissement scolaire public de Kananga. Un accord aurait



été conclu avec la mairie de la ville, prévoyant une rémunération mensuelle de 100.000 francs congolais pour chaque agent engagé.

### 10.000 FC PERÇUS AU LIEU DE 100.000 FC

Cependant, les travailleurs affirment que les engagements pris n'ont jamais été respectés. Après trois mois de prestations, couvrant la période allant de

février à avril 2026, ils disent n'avoir perçu qu'une somme dérisoire de 10.000 francs congolais au total.

« Nous avons travaillé régulièrement malgré les difficultés. Mais jusqu'à présent nous n'avons presque rien reçu. Pourtant, nous avons accepté ce travail dans l'espoir d'améliorer les conditions de vie de nos familles », a confié l'un des agents rencontrés sur place.

Ces journaliers indiquent avoir exécuté leurs tâches dans des conditions parfois pénibles, notamment en assurant le nettoyage et l'entretien des espaces du complexe scolaire. Pour eux, cette absence de paiement constitue non seulement une injustice sociale, mais également un manque de considération envers les efforts fournis.

### L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE IMPLIQUÉE

Face à cette situation, plusieurs d'entre eux redoutent désormais de ne plus pouvoir subvenir aux besoins essentiels de leurs ménages. Certains évoquent des difficultés liées à la nourriture, au transport et à la prise en charge des enfants.

Au cours de l'échange avec les travailleurs, le président de l'Assemblée provinciale s'est montré attentif à leurs préoccupations. Selon les informations recueillies, Guy Sabangu Kashala aurait promis de suivre personnellement ce dossier afin de comprendre les causes de ce retard de paiement et de rechercher une solution rapide.

Les agents espèrent désormais que les autorités provinciales et municipales prendront leurs responsabilités pour régulariser leur situation et restaurer la confiance entre les travailleurs et les institutions publiques.

Félix MULUMBA  
KALEMBA

## Kananga : la détérioration de l'avenue RVA complique la circulation vers Kabanza et SEP

**L**a circulation devient de plus en plus pénible sur l'avenue RVA, axe reliant plusieurs quartiers de la ville de Kananga au Kasai-Central, notamment Kabanza et SEP. Dans cette partie de la ville, l'état de délabrement avancé de la route suscite de nombreuses inquiétudes parmi les habitants et les usagers, a-t-on constaté hier jeudi 7 mai.

Sur une grande partie du parcours, la chaussée présente d'importantes couches de boue et plusieurs zones fortement endommagées. Cette situation ralentit considérablement le déplacement des motos,

véhicules et piétons, surtout après les pluies qui aggravent davantage les conditions de passage.

A certains niveaux, les usagers sont contraints de contourner les parties les plus dégradées pour poursuivre leur trajet. Plusieurs motocyclistes préfèrent désormais emprunter le long du rail afin d'éviter les zones jugées impraticables sur cette avenue. Une alternative risquée, mais devenue fréquente pour de nombreux habitants.

### CETTE SITUATION IMPACTE FORTEMENT LES ACTIVITÉS DES HABITANTS

Les riverains attribuent en partie cette dégradation à l'absence de finition des



La route menant vers les quartiers Kabanza et SEP Congo (Kananga), en état de délabrement très avancé. PHOTO FDA

caniveaux aménagés le long de la route. Selon eux, les eaux de pluie stagnent régulièrement dans ces ouvrages inachevés avant de se déverser sur la chaussée, accélérant ainsi l'érosion et la formation de bourbiers.

Cette situation impacte fortement les activités quotidiennes des habitants des quartiers concernés. Les difficultés de déplacement perturbent notamment le transport des personnes et compliquent l'accès à

certain services.

« Chaque pluie aggrave encore plus l'état de la route. Les motos glissent souvent et les véhicules ont du mal à passer », témoigne un habitant de la zone.

Face à cette réalité, plusieurs habitants lancent un appel aux autorités locales afin qu'une intervention soit envisagée pour réhabiliter cette voie devenue problématique pour la circulation.

En attendant d'éventuels travaux, les usagers continuent de composer avec les nombreux obstacles présents sur cette avenue, symbole des difficultés liées à l'état des infrastructures routières dans plusieurs coins de Kananga.

Félix MULUMBA  
KALEMBA

# Grand Kasai : Un vaste projet d'exploitation du cuivre annoncé dans deux territoires

**L**e Gouvernement congolais veut accélérer le développement du secteur minier dans l'espace Grand Kasai. Le ministre des Mines, Louis Watum Kabamba, a échangé hier jeudi 7 mai, avec les responsables de China Railway Resources Universal Limited autour d'un important projet d'exploitation du cuivre prévu dans cette partie du pays.

Selon les informations communiquées à l'issue de cette rencontre, le projet sera implanté dans les territoires de Miabi et Kabeya Kamwanga. Les investisseurs ambitionnent de produire jusqu'à 500.000 tonnes de cuivre par an, afin de renforcer la contribution du

secteur minier à l'économie nationale. Les autorités congolaises estiment que ce projet pourrait également générer plusieurs opportunités d'emplois pour les populations locales et stimuler les activités économiques dans la région du Grand Kasai.

## ERECTION D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

Outre l'exploitation minière, les promoteurs annoncent aussi la mise en place d'infrastructures énergétiques, destinées à soutenir les activités industrielles. Il est notamment prévu la construction d'une centrale hydroélectrique et photovoltaïque d'une capacité de 500 mégawatts.



Ce volet énergétique vise à réduire les difficultés d'approvisionnement en électricité, souvent évoquées comme un frein au développement économique dans plusieurs provinces de l'espace kasaien.

D'après les autorités, ce projet bénéficie d'un accompagnement particulier du président Félix Tshisekedi, qui souhaite voir avancer rapidement les investissements stratégiques dans le secteur minier et énergétique.

Les prochaines étapes devraient concerner les études techniques ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce mégaprojet, annoncé comme l'un des plus importants dans cette région du pays.

Félix MULUMBA Kalemba

# Kasai-Central : plusieurs dossiers d'infrastructures au centre d'un débat à l'Assemblée provinciale

**L**es députés provinciaux du Kasai-Central se sont réunis en séance plénière hier jeudi 7 mai dans la salle du Capitole, sous la présidence de Guy Sabangu Kashala, président de l'Assemblée provinciale.

Cette rencontre parlementaire a été marquée par l'examen d'une question orale avec débat adressée au ministre provincial en charge des Infrastructures, Travaux publics, Urbanisme, Habitat et Affaires foncières, Jacques Shikayi. L'initiative émane du député provincial Voltaire Tshibuabua Ntumba, élu du territoire de Kazumba.

À travers cette interpellation, l'élu provincial a souhaité obtenir des explications sur plusieurs dossiers jugés préoccupants

dans la province. Parmi les sujets évoqués figure l'occupation controversée d'un espace considéré comme domaine public par l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, au quartier Plateau dans la ville de Kananga.

Le député a également attiré l'attention sur l'interruption des travaux du pont Kamupongo, un ouvrage attendu pour faciliter la liaison entre le quartier Kamayi et la commune de Nganza. Selon plusieurs intervenants, l'arrêt prolongé de ce chantier suscite des inquiétudes au sein de la population locale.

## DOSSIERS LIÉS AUX MAISONS DE L'ÉTAT, DES ÉROSIONS

Les échanges ont aussi porté sur le dossier lié aux maisons de l'État situées sur l'avenue du Collège, au



quartier Plateau. Les députés sont revenus sur les différentes décisions administratives prises par les anciens gouverneurs de province autour de la désaffectation de ces habitations publiques.

Au cours des débats, plusieurs élus provinciaux ont dénoncé la persistance des

érosions dans différents coins de Kananga, estimant que les réponses apportées jusque-là restent insuffisantes face à l'ampleur du phénomène.

Devant les nombreuses préoccupations soulevées par les députés, le ministre provincial Jacques Shikayi a demandé un délai de 24 heures afin de préparer des

éléments de réponse détaillés sur chaque dossier évoqué.

À l'issue de la séance, le président de l'Assemblée provinciale a annoncé la suspension des travaux plénières, qui devraient reprendre ce vendredi 8 mai 2026 à partir de 11 heures.

Félix MULUMBA KALEMBA

**L'ACTUALITE, C'EST SUR WWW.FORUMDESAS.CD**

## Fusillade au Lualaba : des hommes armés abattent un chinois sur l'axe routier Kisanfu-Kisankala

Un ressortissant chinois a été tué et son chauffeur congolais grièvement blessé dans une attaque menée par des bandits à main armée opérant dans la localité de Kisankala, territoire de Mutshatsha, dans la province du Lualaba. Les faits se sont déroulés hier jeudi 07 mai. L'alerte émane de la société civile locale.

L'embuscade a été tendue sur la route, à la hauteur du village Kisankala. Les assaillants ont pris d'assaut le véhicule transportant le Chinois, responsable d'une coopérative d'achat de pierres précieuses, revenant d'une concession minière.

Le corps sans vie a été retrouvé ensanglanté à bord de l'engin roulant, alors que son chauffeur a été sauvé de justesse après avoir reçu une balle dans le bras. Selon la société civile, une importante somme d'argent a été emportée.

La Garde républicaine est

intervenu tardivement, laissant aux bandits le temps de s'échapper. Le coordonnateur de la société civile Eben Ezer, qui confirme l'information, indique que ces exactions font suite au délabrement avancé de la route Kisankala-Kisanfu.

"Les bandits trouvent la facilité d'opérer sur cette route, car elle présente un état de délabrement. Les chauffeurs ont des difficultés à bien rouler. Quand ils ralentissent la vitesse, les bandits coupent facilement la route", a expliqué Meka Mukanya.

La société civile appelle au renforcement de la sécurité sur l'axe routier Kisanfu-Kisankala et exhorte les opérateurs économiques à évaluer les risques avant de s'engager sur cette voie.

Le village de Kisankala, convoité pour ses richesses minières, reste confronté à la recrudescence de la criminalité.

Forum des As



### Au-delà du visible

## "Suka ya mbangu eza kaka ko pema"

**S**uka ya mbangu eza kaka ko pema". Le secteur des transports en commun livre, une fois de plus et pour la joie des lecteurs de notre chronique culturelle "Au-delà du visible", ses plus grands secrets. A la manœuvre, des auteurs anonymes qui ont choisi des véhicules Mercedes Benz, toutes séries confondues, un support qui rend bien lisibles leurs multiples messages. L'avantage de ce support est d'être sans cesse mouvant pour permettre la visibilité du message à ceux qui ont les yeux pour voir.

La phrase en lingala "Suka ya mbangu eza kaka ko pema" se traduit en français par : "La fin de la vitesse (la course, la précipitation), c'est juste de se reposer." Ou de manière plus idiomatique: "À vouloir aller trop vite, on finit par ne faire que respirer (s'arrêter).



Ou encore "La fin de la vitesse n'est que le repos", "La course effrénée finit toujours par du repos".

Procédons à une décomposition pour mieux comprendre la phrase: "Suka ya mbangu" : La fin de la

vitesse / de la course. "Eza kaka" : C'est seulement / ce n'est que. "Kopema" : Se reposer / respirer.

Cette expression signifie qu'il ne sert à rien de se précipiter, car la précipitation mène inévitablement à un

arrêt forcé, que peu importe la rapidité ou l'intensité avec laquelle on agit (travail, course, vie), tout finit par s'arrêter pour prendre un temps de pause.

Cette phrase est souvent citée dans des contextes de développement personnel ou de sagesse populaire. Elle souligne l'absurdité de la précipitation constante. Elle signifie que tout l'effort dépensé à courir après le temps ou à se hâter ne mène, au final, qu'à une seule chose nécessaire et inévitable : devoir s'arrêter pour se reposer.

Trois leçons à dégager dans ce proverbe. D'abord, l'illusion de la vitesse est que courir partout (la précipitation) donne l'impression d'être productif ou d'avancer plus vite, mais cela conduit souvent à l'épuisement et souvent à des erreurs. Ensuite, la précipitation aveugle qui s'oppose à la vitesse maîtrisée qui reste une stratégie de réussite, de

succès. Il y a également la finalité de l'épuisement : Si l'on pousse le corps et l'esprit à une vitesse excessive sans pause, le seul résultat est le repos forcé (épuisement), qui est simplement une forme de repos subie plutôt que choisie.

Il y a aussi la supériorité de la lenteur consciente : La véritable efficacité, comme le suggère la fable du Lièvre et la Tortue, ne vient pas de la précipitation, mais d'une progression régulière et réfléchie. Faire bien (avec calme) est préférable à faire vite et mal.

Enfin, il importe de privilégier la direction. Il est plus important de choisir la bonne direction que de courir sans réfléchir.

En résumé, la phrase invite à la modération et au rythme : mieux vaut avancer posément à son propre rythme pour ne pas avoir à s'arrêter par épuisement.

Kléber KUNGU

L'ACTUALITE, C'EST SUR  
WWW.FORUMDESAS.CD

## Championnats d'Afrique de lutte : Les Léopards accueillis en héros à Kinshasa, après l'exploit d'Alexandrie

La RDC a réalisé une performance historique aux Championnats d'Afrique de lutte 2026 disputés à Alexandrie, en Égypte. Les Léopards ont terminé quatrièmes au classement général avec 16 médailles: 6 en or, 1 en argent et 9 en bronze, un record pour la lutte congolaise.

À leur retour à Kinshasa, ce jeudi 07 mai, les athlètes ont été accueillis en héros à l'aéroport international de Ndjili avant d'être reçus par le ministre des Sports, Didier Budimbu.

Le patron des Sports a fait savoir que il s'agit d' "une page indélébile du sport congolais" et annoncé une possible réception auprès du président Félix-Antoine Tshisekedi.



La grande révélation de cette édition reste Dunia Sibomana. À seulement 18 ans, il a remporté 2 médailles d'or en lutte libre chez les juniors et les seniors. Les autres titres africains ont été décrochés par Guy Kabeya, Stephe Ntimba, Chancelvie Gomba et Rosie Tabora.

Même si la RDC n'a pas dépassé les 17 médailles obtenues l'an dernier au Maroc, mais elle a établi un nouveau record de titres africains avec six sacres, contre quatre en 2025. Une progression qui confirme la montée en puissance de la lutte congolaise sur le continent, derrière l'Égypte, l'Algérie et la Tunisie à un an de recevoir la compétition à la maison.

Gloire BATOMENE

## RDC : atelier sur l'intégration des narratifs historiques du Génocost dans l'enseignement supérieur

Un atelier sur l'intégration des narratifs historiques et mémoriels du Génocide pour des gains économiques (Génocost), dans les programmes d'enseignement supérieur et universitaire en République démocratique du Congo (RDC), prévu les 6 et 7 mai, a été lancé mercredi à Kinshasa, capitale du pays.

"Les travaux que nous lançons aujourd'hui s'inscrivent dans les orientations formulées au plus haut sommet de l'État notamment lors (...) du conseil des ministres où il a été demandé aux ministères concernés d'engager une réflexion commune sur l'intégration des narratifs historiques, ceux relatifs au Génocost dans les programmes de l'enseignement supérieur et universitaire", a déclaré Marie-Thérèse Sombo, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI).

Selon la ministre, c'est un

moment important où l'université congolaise assure une des solutions nobles devant renforcer la conscience historique, la cohésion nationale et préparer l'avenir par le savoir.

Elle a salué les orientations du Président de la République Félix Tshisekedi ainsi que l'implication de la Première ministre Judith Suminwa, qui traduit une forte conviction historique dans les programmes éducatifs et culturels du pays.

Lors du lancement de cet atelier, il a été indiqué que "la RDC porte en elle une mémoire douloureuse, marquée par des tragédies humaines profondes, dont les répercussions continuent d'influencer la trajectoire nationale.

A cet effet, les scientifiques ont été appelés à réfléchir, avec rigueur et responsabilité, à la manière de structurer, formaliser et institutionnaliser ces contenus dans les curricula des universités et instituts supérieurs, afin de garantir une transmission fidèle, documentée et

scientifiquement fondée de l'histoire du pays, de contribuer à la construction d'une mémoire collective éclairée, de renforcer les valeurs de paix, de résilience et de cohésion nationale.

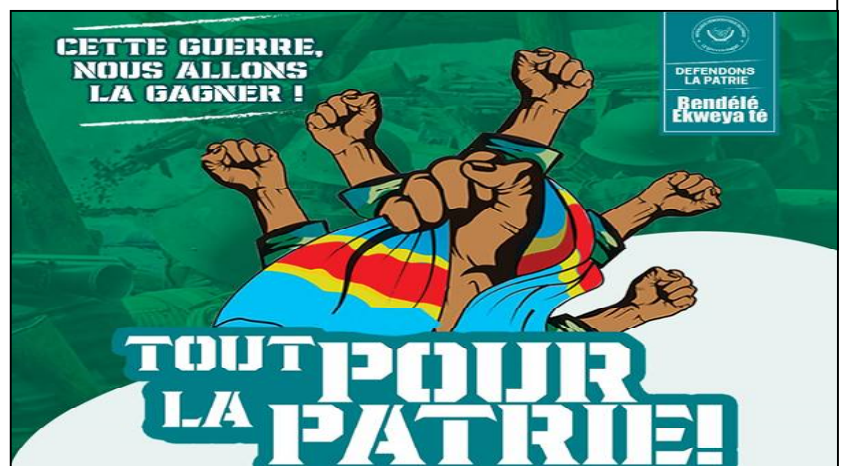
La RDC, selon le Directoire de Génocost, attend de cet atelier des résultats concrets et structurants, notamment la définition d'un cadre de référence national pour l'intégration des narratifs du

Génocost dans l'enseignement supérieur, l'identification des contenus prioritaires et des approches pédagogiques appropriées, la formulation de recommandations opérationnelles pour la mise en œuvre du processus académique relatif à l'appropriation du Génocost par l'ESURSI, la proposition de mécanismes de formation des enseignants et de production de supports

didactiques adaptés.

Il est également attendu que les travaux de deux jours qui se déroulent à l'Institut National des Arts (INA) à Kinshasa, permettent de poser les bases d'une collaboration étroite entre historiens, pédagogues, institutions académiques et pouvoirs publics, afin de garantir la cohérence, la crédibilité et la durabilité de cette initiative.

ACP



# Des discordances sur le changement de la Constitution divisent l'Eglise de réveil du Congo !

Les confessions religieuses membres du regroupement «Eglise de réveil du Congo» (ERC) ont du mal à harmoniser leurs vues sur le changement de la Constitution. Les fissures apparaissent déjà dans cette association depuis que le pasteur Ejiba Yamapia, résident de l'ERC, a décidé d'embarquer la plateforme dans la dynamique de révision constitutionnelle. Position exprimée lors d'une matinée de réflexion autour du thème «L'Eglise face à l'actualité de sa Nation», organisée à l'amphithéâtre du Fleuve Congo Hotel.

Dès le départ, ceux qui ont suivi la déclaration du pasteur Ejiba se sont posés beaucoup de questions sur la composition de ce regroupement où on a constaté que ceux qui ont participé à cette messe étaient pratiquement tous de même obédience.

Cette solidarité vole en éclat depuis la récente réaction du pasteur Sony Kafuta. Le promoteur de l'armée de l'Eternel se démarque de cette position de l'ERC qui appelle tous ses membres à se ranger derrière la position de l'Union sacrée pour la nation (USN). Selon lui, il n'a été ni associé ni invité à cette rencontre. Les images qui l'ont montré aux côtés des pasteurs qui ont participé à cette réunion, sont l'effet de la manipulation. Il n'est donc pas partie prenante de cette démarche

à caractère hautement politique.

Si les propos de ce pasteur sont vrais, il sied de condamner énergiquement l'acte de l'ERC. Pour un regroupement dont l'une des missions est d'évangéliser le peuple de Dieu et de l'amener à la conversion, une telle démarche s'avère scandaleuse. D'aucuns se demandent quel dividende cette association veut tirer en se comportant de cette manière.

Ceci vient relancer le sempiternel débat sur la crédibilité de nombreuses églises de réveil qui pullulent la RDC.

Dans ce contexte de débat houleux sur le changement ou la révision de la constitution, il importe de stigmatiser les propos incendiaires d'un pasteur de Lubumbashi qui a appelé



Les pasteurs Sony Kafuta (à g) et Ejiba Yamapia.  
PHOTO MONTAGE DROITS TIERS

récemment tous ceux qui sont opposés à cette initiative présidentielle de quitter le Haut-Katanga. Leur place, a-t-il martelé, n'est pas dans cette province. Ils s'en est pris violemment à deux politiciens kasaiens, Delly Sesanga et Jean Marc Kabund, qui ne regardent pas dans la même direction que Félix Tshisekedi. De l'intolérance au plus haut niveau.

## SOMBRES PERSPECTIVES POUR LARDC

Les différentes prises de position de l'Opposition et de certaines ONG de la société civile par rapport à l'initiative de l'USN ne sont pas de bon

augure pour le pays. On pressent que nous allons tout droit vers une période de confrontation entre les anti changement et le pouvoir. Ce, avec toutes les conséquences imprévisibles que cette situation va entraîner.

Pour éviter ce scénario catastrophe, la meilleure solution est la voie du dialogue pour un consensus sur les grandes questions qui touchent à l'intérêt national.

Vivement le dialogue  
Inongo où il se trouve pour les travaux de la conférence épiscopale provinciale de Kinshasa, le Cardinal Fridolin Ambongo est revenu, une fois

de plus, sur l'impérieuse nécessité d'organiser un dialogue inclusif pour le mieux vivre ensemble entre les communautés.

Par rapport à la conférence de presse du président Félix Tshisekedi mercredi à la Cité de l'UA, l'opposant Martin Fayulu va, à son tour, s'adresser aux hommes de médias aujourd'hui vendredi 8 mai 2026, au siège de son parti sur le boulevard Triomphal. Sans aucun doute, il va révéler la position de son parti l'Écidé (Engagement pour la citoyenneté et le développement) et de Lamuka, sa plateforme.

Comme l'on peut s'y attendre, il va rejeter toute possibilité pour Tshisekedi de briguer un troisième mandat.

Avec les propos anti changement de Delly Sesanga, Seth Kikuni, Jean Marc Kabund, Moïse Katumbi, Claudel Lubaya et autres, le futur immédiat de la RDC s'annonce brumeux. À moins que les uns et les autres mettent un peu d'eau dans leur vin pour éviter au peuple congolais d'autres souffrances inutiles.

Muke MUKE

# Les élections ne pourront être organisées en 2028 sans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, martèle Fatshi

Le président Félix Tshisekedi, a affirmé, le mercredi 6 mai, lors d'une conférence de presse organisée à Kinshasa, que les élections générales prévues en 2028 ne pourront être organisées que si la guerre dans l'Est de la RDC prend fin. Face à la presse, le chef de l'État a toutefois assuré que les moyens financiers existent déjà pour tenir ces scrutins dans le respect du calendrier constitutionnel fixé par la Ceni.

"Cette guerre, nous voulons la terminer le plus rapidement possible. Si on ne peut pas terminer la guerre, malheureusement on ne pourra pas organiser les

élections en 2028", a déclaré Félix Tshisekedi, en insistant sur l'impossibilité d'organiser un scrutin sans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en proie à l'insécurité et dont des pans de territoires sont occupés par les rebelles de l'AFC/M23.

Le président Félix Tshisekedi a rejeté toute interprétation visant à lui prêter une volonté de se maintenir au pouvoir au-delà de son mandat constitutionnel. Selon lui, l'enjeu principal demeure la restauration de la paix sur l'ensemble du territoire national.

"Ce ne sera pas parce que j'ai refusé de les organiser, parce que les ressources sont là, on peut le faire. On ne peut pas les organiser

sans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu", a-t-il martelé.

Pour illustrer sa position, Félix Tshisekedi a évoqué le cas de l'Ukraine, où les élections ont été reportées en raison du conflit armé avec la Russie.

## "TANT QUE CETTE GUERRE CONTINUERA, POUR MOI LE COMBAT CONTINUE"

"Regardez en Ukraine, ça fait deux ans qu'il y aurait dû avoir des élections, mais le monde entier a compris que Monsieur Zelensky ne pouvait pas les organiser. Comment il va les organiser en ayant un couteau sur la gorge?", s'est-il défendu.

Sans détour, le chef de l'État a assuré que son ambition n'est pas de s'accrocher au pouvoir, mais

de poursuivre son engagement au service du pays jusqu'à la fin de son mandat.

"Tant que cette guerre continuera, pour moi le combat continue", a conclu Félix Tshisekedi.

Du côté de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), le discours reste officiellement orienté vers le respect des échéances constitutionnelles. Fin avril, le deuxième vice-président de la Ceni, Didi Manara, avait réaffirmé, à Kinshasa, la volonté de l'institution d'organiser les élections dans les délais prévus, tout en appelant le gouvernement à remplir ses obligations.

"Nous pensons que la vision reste la même pour

l'organisation de ces élections, bien que certains délais soient déjà largement dépassés", avait-il déclaré.

Dans un climat politique déjà marqué par les tensions sécuritaires et les débats houleux autour du processus électoral, les propos du chef de l'État risquent d'alimenter davantage les inquiétudes de l'opposition et des organisations de la société civile. Ces dernières pressent la Ceni de respecter sa feuille de route 2025-2029, tandis que plusieurs opposants attendent la tenue des élections de 2028, qui devraient marquer, selon la Constitution, la fin du second et dernier mandat de Félix Tshisekedi.

Jérémie ASOKO